



Université Aube Nouvelle

Etablissement privé d'enseignement supérieur

Arrêté n° 2012 / 396 / MESS/SG/DGESR, portant autorisation de mutation de l'Institut supérieur d'informatique et de gestion (ISIG INTERNATIONAL) en université

Arrêté n°022-2017/U-AUBEN/PDF portant organisation du 3^{ème} colloque international de l'U-AUBEN

Le Président Directeur Fondateur de l'Université Aube Nouvelle

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu le décret n°2007-540/PRES promulguant la loi n°013-2007/AN du 30 juillet portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu le décret n°99-221/PRES/PM/MEBA du 29 juin 1999 portant réglementation de l'enseignement privé au Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2008-645/PRES/PM/MESSRS du 20 octobre 2008 portant organisation de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n°2010-162/MESSRS/SG/UO du 26 mai 2010 portant mise en place de la réforme Licence- Master- Doctorat (LMD) ;
- Vu l'arrêté n°2010-355/MESSRS/MD/ETFP/CAB portant modification de noms et statut de l'Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG) du 11 octobre 2010 ;
- Vu l'arrêté n°2010-356/MESSRS/MD/ETFP/CAB portant autorisation d'ouverture de cycles et filières d'études à ISIG/INTERNATIONAL du 11 octobre 2010 ;
- Vu l'arrêté n°2012-396/MESS/SG/DGESR du 19 octobre 2012 portant autorisation de mutation de l'Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG INTERNATIONAL) en Université AUBE NOUVELLE ;
- Vu la nécessité du service

Arrête

Article 1 : il est institué deux commissions pour l'organisation du 3^{ème} colloque.

Article 2 : le comité scientifique.

- ❖ La composition du comité scientifique :

Président : Pr Yves LIVIAN

Membres :

N°	NOM & PRENOM	PAYS D'ORIGINE
1	Pr BIDAN Marc	Université de Nantes/France, jury thèse+ colloque
2	Pr OUEDRAOGO Alidou	Université Quebec Moncton/Canada, jury thèse+ colloque
3	Pr KAMDEM Emmanuel	Douala, jury thèse+ colloque
4	Pr SHAMBA Patrick	Kinshasa, jury thèse+ colloque
5	Pr Jean Paul Mamboundou	Libreville, jury thèse+ colloque
6	Pr Emmanuel HOUNKOU	UAC, cotonou, jury thèse+ colloque
7	Pr PLANE Jean Michel	Montpellier, thèse+colloque
8	Pr OUEDRAOGO Idrissa	Université Ouaga 2
9	Pr PESQUEUX Yvon	Paris, jury thèse+ colloque
10	Pr KOUDOU Jean	U-AUBEN
11	Dr NGOK Evina Jean-François	Douala, jury thèse+ colloque, Maître de Conférence Agrégé
12	Dr Fatou Diop Sall	Dakar, jury thèse+ colloque, Maître de Conférence Agrégé
13	Dr Sabine Patricia Mougou Mbenda	Yaoundé, jury thèse+ colloque, Maître de Conférence Agrégé
14	Dr HDR POUSSING Nicolas	LISER, Luxembourg, jury thèse+ colloque

15	Dr HDR BIOT PAQUEROT Guillaume	Lyon, jury thèse+ colloque
16	M. THIOMBIANO Taladidia	Maître de Conférences
17	M. BAYALA Serge	Maître de Conférences Agrégé
18	Dr HDR Amélie SEIGNOUR	France, jury thèse+ colloque

Article 3 : le comité d'organisation.

La composition du comité d'organisation :

❖ **Président : Docteur SAMOURA Karim**

✓ **Six sous commissions**

Sous commission 1 : secrétariat du colloque

Président : Madame BOUDA Chantal

Sous commission 2 : Presse et communication

Président : M. OUEDRAOGO Mahamoudou

Sous commission 3 : Accueil, hébergement et santé

Président : TAMINI Eugène

Sous commission 4 : restauration

Présidente : Madame KINI Salimata

Sous Commission 5 : budget et sponsoring

Président : M. GNOUMOU Faustin

Sous commission 6 : protocole et sécurité

Président : YAMEOGO Clovis

Article 5 : le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

Ouagadougou, le 17 novembre 2017

Le Président Directeur Fondateur,

Gnatan Isidore KINI

*Chevalier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre International
des Palmes Académiques (OIPA/CAMES)*

**Le Président Directeur
Fondateur**
Tél. +226 30 36 21 99
Fax +226 30 36 09 19

